



COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2011

L'an deux mille onze, le treize septembre à dix-sept heures trente, le Conseil municipal de la Commune de La Gaude a été assemblé dans la salle du conseil, sous la présidence de Michel MEÏNI, Maire.

Etaient présents : M. Michel MEÏNI – M. Bruno BETTATI – Mme Claude BRUN – M. Bruno LAMY – M. Jean-François FOUREL – M. Jean-Louis TRANI – Mme Monique TOSELLO – M. Jean-Marie CUER – Mme Marie-France LANGLOIS – M. Bernard HULLIN – M. Jean-Marie VALENZA – Mme Laurence SCIARRI – Mme Nathalie DURAND – M. Olivier RENAUDO – M. Alexis FONTAINE – Mme Claire BAGNIS – Mme Marion DWERNICKI – M. Jean-Pierre ALFONSI – Mme Annie PIGNAL – M. François OCELLI – M. Frédéric LEFEVRE – M. Philippe SCOTTO.

Pouvoirs: Melle Barbara MERLINO à Melle Claire BAGNIS – Mme Laetitia ROUBAUD par M. Bruno BETTATI – Mme Pascale MONROLIN par M. Jean-Pierre ALFONSI.

Absents : Mme Vanessa SIEGEL – M. André ROGGERI – M. Nicolas CARRE – Melle Lydie AUDDINO.

Secrétaire de séance : M. Olivier RENAUDO.

1. INFORMATION AU CONSEIL

Monsieur MORANI, architecte, qui a procédé à l'étude de faisabilité sur le projet de tribunes au stade du MontGros, présente au conseil municipal son travail.

Arrivée à 17h37 de Messieurs André ROGGERI et Nicolas CARRE et à 17h42 de Mme Vanessa SIEGEL.

2. BUDGET PRIMITIF 2011 – VIREMENT DE CREDITS N°1

Monsieur le Maire expose qu'à la demande de la Perception de Vence, il convient de procéder au réajustement de crédits, au chapitre 67 de la section de fonctionnement. Il s'agit entre autres d'une annulation de titres des années antérieures, d'une restitution des droits prononcés à l'encontre d'une administrée, d'un remboursement partiel d'une concession.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le virement de crédits n° 1 du budget primitif 2011 par :

24 VOIX POUR

04 ABSTENTIONS

3. REMPLACEMENT DES FENETRES DU REZ-DE-CHAUSSEE DE L'ECOLE MARCEL PAGNOL – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Monsieur le Maire expose qu'il a été prévu en section d'investissement du Budget 2011 le remplacement des portes fenêtres du rez-de-chaussée de l'école primaire Marcel Pagnol située au village, qui abrite la cantine municipale, par des fenêtres en aluminium à double vitrage, coulissantes conformes aux standards actuels, notamment au niveau de la protection thermique.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le coût prévisionnel de la dépense estimée à 36 770 € H.T ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel figurant ci-dessus ;
- d'autoriser le maire à solliciter une subvention de 14 700 € au titre de la réserve parlementaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les propositions ci-dessus mentionnées à l'unanimité.

4. REMPLACEMENT DES FENETRES DU REZ-DE-CHAUSSEE DE L'ECOLE MARCEL PAGNOL - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire expose qu'il a été prévu en section d'investissement du budget primitif 2011 le remplacement des portes fenêtres du rez-de-chaussée de l'école primaire Marcel Pagnol située au village, qui abrite la cantine municipale.

Les fenêtres existantes sont vétustes et inadaptées : il s'agit de vieilles portes fenêtres en bois qui ne s'ouvrent pas complètement et gênent de ce fait la sortie des enfants vers l'extérieur.

Il convient dès lors de les remplacer par des fenêtres en aluminium de couleur marron à double vitrage, coulissantes conformes aux standards actuels, notamment au niveau de la protection thermique.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le coût prévisionnel de la dépense estimée à 36 770 € H.T ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel figurant ci-dessus ;
- d'autoriser le maire à solliciter une subvention de 14700 € du conseil général.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les propositions ci-dessus mentionnées à l'unanimité.

5. CONSTITUTION D'UN JURY DE CONCOURS – PROJET D'AMENAGEMENT DES BATIMENTS PUBLICS SITUES RUE LOUIS-MICHEL FERAUD

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que la rue Louis-Michel Féraud va faire l'objet d'une requalification globale. Il est nécessaire d'organiser un concours d'architecte afin de définir les aménagements des bâtiments situés le long de la rue Louis-Michel Féraud de la salle du dojo jusqu'à la mairie. A cette fin, un jury de concours appelé à choisir les candidats retenus, puis les projets doit être constitué.

M. le Maire propose, conformément à l'article 22 du code des marchés publics, de procéder à l'élection des représentants de la commune au sein de la commission, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle avec application du plus fort reste. Une liste faisant apparaître les membres titulaires, suppléants est proposée au vote.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à bulletin secret, le conseil municipal élit la liste ci-dessus à l'unanimité.

6. ACQUISITION DE BIENS IMMOBILIERS A «LA BASTIDE HAUTE » (DOMAINE DE L'ETOILE)

Monsieur le Maire expose que la commune souhaite procéder à l'acquisition des biens immobiliers suivants, situés à « La Bastide Haute » au Domaine de l'Etoile, propriété de la SCI « Le Village Regain » aux fins de logements sociaux et ce, afin de répondre d'une part aux objectifs de mixité sociale dictés par la loi SRU du 13/12/2000 et mis en œuvre au travers du Plan Local d'Habitat, et d'autre part de satisfaire aux objectifs définis dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition et la réhabilitation des biens immobiliers ci-dessus listés et cadastrés AR 153-154-155-156, dans les conditions décrites, au prix total de 1 140 720 € après remise, et hors frais notariés ;
- de donner son accord de principe à l'achat de la salle de la Bastide Haute, propriété de la SCI « Le Village Regain » ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition des biens immobiliers susvisés et à procéder à cette acquisition par acte notarié ;
- de mandater les sommes nécessaires au chapitre 21 du budget primitif 2011 ;
- de solliciter les financements nécessaires à l'acquisition et la réhabilitation des logements en question auprès de la Communauté Urbaine, tant sur ses fonds propres que dans le cadre de la délégation des aides à la pierre, du Conseil Général des Alpes-Maritimes et du Conseil Régional ;
- d'autoriser monsieur le maire à effectuer toute démarche administrative nécessaire à l'aboutissement de cette opération et notamment à souscrire un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ou de tout autre établissement habilité ;
- d'autoriser monsieur le maire à signer la convention relative à la création de logements à usage locatif conformément aux dispositions des articles L. 353-1 à L. 353-12 et L. 353-20 du Code de la Construction et de l'Habitation avec Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les propositions ci-dessus **à l'unanimité**.

7. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE 06 (EDM06)

Monsieur le Maire expose que l'école de musique municipale « La Pastourelle » va être confrontée dès la rentrée prochaine au départ de quatre de ses professeurs de piano, sur un total de six professeurs.

Face à la nécessité d'assurer une continuité des enseignements, la mairie a travaillé avec les services de l'école de musique départementale en vue d'établir un partenariat, selon la voie conventionnelle, formalisé sur une base de 48 heures hebdomadaires de cours, avec une participation financière communale de 2500 €/heure de cours annualisée.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la convention de partenariat avec l'école de musique départementale ci-jointe ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au chapitre 011, article 611 du budget primitif 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les propositions ci-dessus **à l'unanimité**.

8. ACTUALISATION DES TARIFS DE LA PASTOURELLE

Dans le cadre de l'enseignement de l'école de musique municipale La Pastourelle, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver un nouveau mode de tarification. Il s'agira d'adopter des tarifs dégressifs en fonction du cycle et du nombre d'activités musicales pratiquées au sein d'une même famille.

Il est proposé :

- d'approuver les tarifs présentés, étant précisé que les recettes seront versées sur le chapitre 70 de l'exercice en cours ;
- de dire que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 011 article 611.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les tarifs pour l'enseignement au sein de l'école de musique municipale La Pastourelle **à l'unanimité**.

9. CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION DE SERVICES ET LOISIRS (ASL) POUR L'ANIMATION DE L' « ESPACE JEUNES »

Monsieur le Maire expose que les actions menées par le Point jeunes et les 11-14 étant en baisse constante depuis 2005, il convient de redynamiser ce secteur au moyen d'un nouveau projet pédagogique et des moyens humains renforcés, sur le site actuel du Mont-Gros. Les services de la mairie ont travaillé en ce sens avec l'association de service et de loisirs (ASL), en vue d'établir une convention d'objectifs qui prévoit l'ouverture d'un « Espace jeunes » tout au long de l'année selon la périodicité suivante :

- en période scolaire : les mercredis de 13h30 à 19h30 et les samedis 13h30 à 19h30 pour les préadolescents et les adolescents.
- hors période scolaire : du lundi au samedi de 9h00 à 17h00 pour les préadolescents et de 13h30 à 19h30 pour les adolescents.

avec la participation financière communale annuelle de 60 000 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la convention d'objectifs avec l'association de services et loisirs ci-jointe
- d'inscrire les crédits nécessaires au chapitre 011, article 611 du budget primitif 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les propositions ci-dessus à **l'unanimité**.

10. AVANCEMENTS DE GRADE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'au vu des fonctions assurées par certains agents, ces derniers remplissant les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, il est nécessaire de créer les postes suivants :

- 1 poste à temps complet d'adjoint administratif principal de 2° classe,
- 1 poste à temps complet d'ATSEM principal de 2° classe,
- 1 poste à temps complet de Chef de service de police municipale principal de 2° classe.

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition ci-dessus à **l'unanimité**.

11. MISE A JOUR DES RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la mise en œuvre des accords du 21 février 2008, une réforme de l'ensemble de la catégorie B a été engagée dans la fonction publique territoriale afin de revaloriser les cadres d'emplois au sein d'un nouvel espace statutaire.

Afin de ne pas bloquer les procédures d'avancement de grade pour les agents de la collectivité, il est proposé aux membres du conseil municipal de retenir le ratio maximum par cadre d'emplois durant la mandature du maire suivant un tableau faisant apparaître le pourcentage des ratios suivant le cadre d'emplois des agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition ci-dessus à **l'unanimité**.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h55

Fait à La Gaude, le

Le Maire,

Michel MEÏNI